



République Française
.....
Liberté - Egalité - Fraternité
.....

ARRETE DU MAIRE
ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Le Maire de la commune de Coggia

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Vu la délibération 62 en date du 8 Novembre 2024 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du comité social territorial en date du 19.09.2024

Vu l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 22/11/24 après avis du comité social territorial en date du 19.09.2024

ARRETE

ARTICLE 1 - Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année **2024** est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

<u>Ordre</u>	<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
	COGGIA CORA	Adjoint Administratif principal de 2 ^e cl	<u>01.12.2024</u>

Avancement au grade de : Adjoint technique principal de 1^{ère} classe

<u>Ordre</u>	<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
	SPADA ANNE MARIE	Adjoint technique principal de 2 ^e cl	<u>01.12.2024</u>
	PIETRI JEAN DOMINIQUE	Adjoint technique principal de 2 ^e cl	<u>01.12.2024</u>

Avancement au grade de : Agent de maîtrise principal

<u>Ordre</u>	<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
	TONINI THIERRY	Agent de maîtrise	<u>01.12.2024</u>

ARTICLE 2 - Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de la Corse du Sud** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3 - Le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera: - publié ou affiché en collectivité, ou l'établissement public

Fait à COGGIA.....

le 22 Novembre 2024

Le Maire,

Pour Le MAIRE est PAR Délégation
le 1^{er} Adjoint AMPART J.C

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

